

JANUS HENDERSON CAPITAL FUNDS PLC

10 Earlsfort Terrace

Dublin 2

Irlande

Ce document est important et requiert votre attention immédiate. Si vous avez le moindre doute concernant la marche à suivre, vous êtes invité(e) à consulter votre courtier, directeur d'agence bancaire, avocat, comptable ou autre conseiller financier indépendant.

Si vous avez cédé ou transféré toutes vos actions du Janus Henderson Global Real Estate Fund, veuillez transmettre le présent document sans délai à l'acheteur ou au cessionnaire, ou encore au courtier, banquier ou autre agent par l'intermédiaire duquel la cession ou le transfert a eu lieu, afin qu'il le transmette lui-même à l'acheteur ou au cessionnaire dans les meilleurs délais.

Les termes commençant par une majuscule utilisés dans les présentes auront la même signification que les termes commençant par une majuscule utilisés dans le prospectus de Janus Henderson Capital Funds plc (la « Société ») en date du 26 février 2021, tel qu'il pourra être modifié ou complété de temps à autre (le « Prospectus ») et le supplément concernant le Janus Henderson Global Real Estate Fund (le « Supplément »). Des exemplaires du Prospectus et du Supplément sont disponibles sur demande pendant les heures normales de bureau auprès du siège social de la Société ou auprès du représentant local de la Société dans chaque juridiction dans laquelle le Fonds est enregistré aux fins de distribution publique.

En accord avec la politique actuellement menée par la Banque centrale, le présent document n'a pas été examiné par la Banque centrale.

17 mai 2021

Objet :

Proposition de modifications de l'objectif d'investissement, de la politique d'investissement et du nom du Janus Henderson Global Real Estate Fund

Chère/cher actionnaire,

Vous recevez ce courrier en tant qu'Actionnaire du Janus Henderson Global Real Estate Fund (le « Fonds »), un compartiment de la Société. La présente lettre a pour objectif de vous informer d'une proposition de modification de l'objectif d'investissement, de la politique d'investissement et du nom du Fonds.

Modifications de l'objectif d'investissement, de la politique d'investissement et du nom du Fonds :

L'objectif d'investissement de ce Fonds était de réaliser un rendement total en associant appréciation du capital et revenus courants. Il est proposé de modifier l'objectif d'investissement comme suit : générer un niveau de revenu positif, avec un rendement en dividendes supérieur à celui de l'indice FTSE EPRA Nareit Global REIT, et viser une croissance du capital à long terme.

La politique d'investissement du Fonds a été mise à jour en conséquence et il est proposé de prévoir que le Fonds puisse investir dans des titres de capital ou utiliser des techniques et instruments d'investissement qui sont exposés au marché chinois. La proposition de mise à jour de l'objectif et de la politique d'investissement figure à l'annexe A de la présente lettre.

Afin de refléter plus précisément le nouvel objectif et la nouvelle politique d'investissement du Fonds,

Administrateurs : M. Matteo Candolfini (Italie), Mme Jane Challice (Royaume-Uni), M. Ian Dyble (Royaume-Uni), M. Carl O'Sullivan, M. Peter Sandys

*Un fonds à compartiments multiples avec séparation des passifs entre compartiments
Enregistré sous le numéro 296610 ; Adresse enregistrée : voir ci-dessus.*

il est proposé de changer le nom du Fonds en « Janus Henderson Global Real Estate Equity Income Fund » et de désigner comme indice de référence le « FTSE EPRA Nareit Global REIT Index ».

Justification de la modification de l'objectif et de la politique d'investissement

À l'issue de la fusion de Janus et Henderson, l'équipe Global Property Equities gère deux fonds OPCVM aux objectifs similaires. Si le Janus Henderson Horizon Global Property Equities Fund continue de susciter un intérêt et des investissements importants, la croissance de ses actifs sous gestion depuis sa fusion a été modérée en comparaison.

Le Conseiller en investissement par délégation du Fonds estime que l'objectif et la politique d'investissement modifiés apporteront une souplesse supplémentaire qui permettra de tirer parti des opportunités d'investissement en obligations, tout en continuant à offrir aux actionnaires une exposition à la croissance du capital à long terme. En outre, cette proposition reflète la préférence des investisseurs existants pour les catégories d'actions de distribution, et vise à garantir la viabilité à long terme du fonds en tant que proposition différenciée au sein de la plateforme Janus Henderson Global Property Equities.

Le changement susmentionné n'entraînera pas de modification importante du profil de risque global du Fonds, ni de modification des frais et dépenses actuels dus au Fonds ou supportés par celui-ci.

Les coûts associés aux changements proposés stipulés dans le présent document seront supportés par Janus Henderson Group, à l'exception des frais de transaction, estimés à entre 0,42 % et 0,47 %, liés au réalignement du portefeuille du Fonds avec l'objectif et la politique d'investissement révisés, qui seront supportés par le Fonds.

Avis de convocation à l'Assemblée générale extraordinaire (« AGE ») pour examiner les modifications et voter sur ce point

Afin d'obtenir l'approbation de ces modifications par les Actionnaires, les Administrateurs ont décidé de convoquer une AGE du Fonds au cours de laquelle il sera demandé aux Actionnaires du Fonds d'envisager l'adoption d'une résolution spéciale approuvant les propositions de modification de l'objectif et de la politique d'investissement du Fonds, comme indiqué dans la présente lettre. Vous trouverez ci-joint un avis de convocation à l'AGE, qui se tiendra dans les bureaux de Arthur Cox, 10 Earlsfort Terrace, Dublin 2, D02 T380, Irlande le 8 juin 2021 à l'heure indiquée sur l'avis de convocation de l'AGE. Comme il n'est pas possible actuellement de convoquer une assemblée générale en présentiel pour des motifs sanitaires liés au Covid-19, un dispositif de conférence téléphonique a été mis en place et l'AGE sera réputée se tenir à l'adresse du président de l'AGE à l'heure indiquée sur l'avis de convocation de l'AGE.

Les propositions de modification de l'objectif et de la politique d'investissement du Fonds nécessitent l'approbation des Actionnaires par le biais d'une résolution spéciale. Cela signifie que plus de 75 % des Actionnaires présents et votant en personne ou par procuration doivent voter en faveur de la résolution. Le quorum de l'assemblée est fixé à deux Actionnaires présents (en personne ou représentés). Si un quorum n'est pas atteint dans les trente minutes suivant l'heure fixée pour l'assemblée, l'assemblée sera reportée d'une semaine, à la même heure et au même lieu, ou reportée à tous autres date, heure et lieu que les Administrateurs peuvent déterminer.

Sous réserve de l'approbation des Actionnaires, les modifications apportées à l'objectif d'investissement et à la politique d'investissement du Fonds entreront en vigueur le 30 juin 2021 ou à une date ultérieure, telle que notifiée à l'avance aux Actionnaires (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Le résultat du vote de l'AGE sera disponible environ 48 heures après l'AGE sur le site Internet de Janus Capital International Limited : www.janushenderson.com.

Mesures visant à limiter la transmission du Covid-19 au cours de l'AGE

Nous prenons la santé de nos Actionnaires, des participants à l'AGE et du personnel des prestataires de services de la Société très au sérieux.

En raison des restrictions relatives aux rassemblements et déplacements, sauf à des fins très limitées, en vertu des réglementations et des orientations publiées par le gouvernement irlandais concernant le Covid-19, l'AGE se déroulera dans des conditions contraintes.

Il n'est actuellement pas possible de convoquer une AGE en présentiel pour des motifs sanitaires liés au Covid-19. Par conséquent, si vous souhaitez écouter les débats de l'AGE, vous pouvez y participer par voie de conférence téléphonique en composant le numéro suivant au moment de la réunion :

Code d'accès	639375#
Numéro d'accès	+353 1 489 7260 (Dublin)
	+44 20 7099 2087 (Londres)
	+1 212 796 5560 (New York)
	+81 3 4520 9225 (Tokyo)

Vous devrez toujours soumettre votre formulaire de procuration avant la date limite fixée pour l'AGE, car il ne sera pas possible de voter par téléphone.

Si vous avez des questions concernant ces sujets, vous devriez nous contacter à l'adresse susmentionnée ou contacter votre conseiller en placement, votre conseiller fiscal et/ou votre conseiller juridique, le cas échéant.

Exercice du vote/ Formulaire de procuration

Le formulaire de procuration qui accompagne l'avis de convocation à l'AGE joint à la présente lettre doit être rempli et renvoyé conformément aux instructions données afin d'être reçu dès que possible et dans tous les cas, au plus tard 48 heures avant l'heure fixée pour la tenue de l'AGE.

Rachat d'actions

Sous réserve de l'approbation par les Actionnaires de la résolution approuvant les propositions de modification de l'objectif et de la police d'investissement lors de l'AGE, les Actionnaires qui ne souhaitent pas maintenir leur investissement dans le Fonds auront la possibilité de revendre une partie ou la totalité de leurs Actions n'importe quel Jour de négociation avant l'AGE et à tout moment après l'AGE et avant la Date d'entrée en vigueur conformément aux conditions du Prospectus et du Supplément.

Recommandation

Les Administrateurs considèrent que les propositions de modification sont dans le meilleur intérêt des Actionnaires dans leur ensemble. Les Administrateurs recommandent que vous votiez en faveur des modifications proposées.

Informations complémentaires

Pour les investisseurs suisses, FIRST INDEPENDENT FUND SERVICES LTD., Klausstrasse 33, 8008 Zurich est le représentant suisse de la Société. L'Agent payeur en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17 quai de l'Île, 1204 Genève, Suisse. L'Extrait du Prospectus, les Documents d'informations clés pour l'investisseur suisse, les Statuts, ainsi que les rapports annuel et semestriel

Annexe A – Mise à jour de l'objectif et de la politique d'investissement

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif d'investissement du Fonds est de générer un niveau de revenu positif et de viser une croissance du capital à long terme (5 ans ou plus).

Objectif de performance : Générer un rendement en dividendes supérieur à celui de l'indice FTSE EPRA Nareit Global REIT, avant déduction des frais, sur une base annuelle.

Le Fonds poursuit cet objectif en investissant au moins 80 % de sa valeur liquidative dans des actions (également appelées parts de société) de sociétés exerçant essentiellement leurs activités dans le secteur immobilier ou liés à celui-ci, ou encore qui détiennent des actifs immobiliers importants. Cela peut inclure des investissements dans des sociétés impliquées dans le secteur du développement immobilier, y compris les REIT et des sociétés dont les activités, actifs, produits ou services sont liés au secteur immobilier. Le Fonds peut investir dans des sociétés de toutes les tailles (y compris des actions de petites capitalisations), situées partout dans le monde (y compris dans les Marchés émergents).

Le montant total du Fonds qui peut être investi dans des titres négociés sur les Marchés en développement est de 30 % de la valeur liquidative du Fonds et un maximum de 20 % de la valeur liquidative du Fonds peut être investi dans des titres négociés sur l'un quelconque des Marchés en développement. Le Fonds peut investir dans des titres de capital ou utiliser des techniques et instruments d'investissement qui sont exposés au marché chinois. Le Fonds peut investir également dans certaines Actions « A » chinoises admissibles et être exposé directement à celles-ci par le biais du programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect et du Shenzhen-Hong Kong Stock Connect. Veuillez vous reporter à la section « Facteurs de risque et considérations particulières » du Prospectus pour obtenir une description de certains risques d'investissement associés spécifiquement aux investissements en Chine et par le biais du Shanghai-Hong Kong Stock Connect et du Shenzhen-Hong Kong Stock Connect. **En raison de son exposition aux Marchés en développement, un investissement dans le Fonds ne doit pas représenter une part substantielle des investissements d'un portefeuille d'investissement et peut ne pas convenir à tous les investisseurs.**

Le Fonds est géré activement en fonction de l'indice FTSE EPRA Nareit Global REIT, qui est largement représentatif des sociétés dans lesquelles il peut investir et sur la base duquel l'objectif de performance du Fonds est défini. Le Conseiller en Investissement par Délégation a le pouvoir discrétionnaire de choisir des investissements pour le Fonds avec des pondérations différentes de l'indice ou n'y figurant pas, même si le Fonds peut parfois détenir des investissements similaires à l'indice. Les détails de la performance du Fonds sont disponibles dans les rapports annuels et semestriels, les documents de commercialisation et dans le DICI. Rien ne garantit que la performance du Fonds sera égale ou supérieure à cet indice de référence.

Les REIT sont des véhicules collectifs d'investissement qui investissent dans des biens immobiliers générant des revenus, dans des prêts immobiliers ou dans des participations. Les REIT se divisent généralement entre REIT de capital, REIT hypothécaires ou une combinaison associant REIT de capital et hypothécaires. Les REIT de capital investissent leurs actifs directement dans des biens immobiliers et tirent leur revenu principal de la collecte de loyers. Les REIT de capital peuvent également réaliser des plus-values en cédant des biens dont la valeur a augmenté. Les REIT hypothécaires investissent leurs actifs dans des hypothèques immobilières et tirent leur revenu des intérêts versés.

Le pourcentage de l'actif du Fonds investi en actions et dans d'autres sociétés immobilières variera. Selon les conditions de marché analysées par le Conseiller en Investissement par Délégation, ce Fonds peut investir dans des titres à court terme portant intérêt et bénéficiant d'une notation de Premier Ordre, tels que des Titres d'État ou des Titres de Créance et/ou des Titres Indexés/Structurés. Le Fonds peut aussi investir dans d'autres types de valeurs, dont des actions de préférence, des Titres d'État, des Titres de Créance, des warrants et des titres convertibles en actions, quand le Conseiller en Investissement par Délégation perçoit une opportunité de rendement supplémentaire de ces titres. Le Fonds peut utiliser, à concurrence de 10 % de sa valeur liquidative, des techniques et instruments d'investissement tels que des contrats à terme normalisés, des options, des swaps et d'autres instruments financiers dérivés à des fins d'investissement, sous réserve des conditions et limites stipulées ponctuellement par la Banque Centrale.

Le Fonds peut investir, directement ou indirectement (à savoir par l'intermédiaire de certificats américains d'actions étrangères, de certificats européens d'actions étrangères et de certificats internationaux d'actions étrangères) sur les marchés concernés.

L'obtention de revenus est un critère d'investissement important pour le Fonds.

Le Fonds pourra investir jusqu'à concurrence de 5 % de sa valeur liquidative dans des titres d'autres Organismes de placement collectif admissibles. Un tel investissement englobe la possibilité d'investir dans d'autres Fonds. Cependant, le Fonds ne peut pas investir dans un autre Fonds détenant lui-même des Actions d'un autre Fonds. Lorsqu'il investit dans un autre Fonds, le Fonds ne peut pas prélever une commission annuelle de gestion de portefeuille et/ou de gestion administrative pour ce qui concerne la fraction de ses actifs qui sont investis dans l'autre Fonds.

Les Conseillers en Investissement par Délégation adoptent généralement une approche ascendante envers la constitution de portefeuilles. En d'autres termes, ils veulent identifier les sociétés robustes dotées d'avantages concurrentiels durables qui améliorent leurs retours sur le capital. Communément appelé la sélection de titres ou l'investissement ascendant, les portefeuilles de fonds d'investissement axés sur les caractéristiques fondamentales sont constitués un titre à la fois, après des recherches internes intensives à l'égard de chaque société. Cette approche se fonde sur la conviction que certaines sociétés ont des forces inhérentes en matière de création de valeur pour les actionnaires au fil du temps, ont de meilleures perspectives que leurs homologues et devraient donc surclasser l'industrie, même dans des industries ou des circonstances économiques difficiles. L'objectif d'une approche d'investissement fondamentale est d'identifier et d'investir dans de telles sociétés.

Pour sélectionner les investissements du Fonds, le Conseiller en investissement par délégation utilise une approche de la valeur fondée sur la recherche exclusive pour sélectionner les sociétés qui, selon lui, enregistreront des performances supérieures sur le long terme. L'approche fondée sur la recherche adoptée par le Conseiller en investissement par délégation rassemble des informations provenant de diverses sources, notamment des réunions de la direction de la société, des visites sur site, de l'analyse des états financiers et des données de recherche de tiers, afin de classer les sociétés en fonction de paramètres quantitatifs et qualitatifs, tels que : (i) la qualité des actifs (pour évaluer l'âge, la localisation, la qualité et l'adéquation du portefeuille d'actifs sous-jacents) ; (ii) le sens de la gestion (pour évaluer la gestion de la société, les principaux dirigeants et la stratégie commerciale globale) ; (iii) la liquidité (pour exclure les sociétés dont la liquidité est faible, laquelle est déterminée par référence aux volumes de transactions) ; et (iv) la solidité du bilan et la croissance (pour évaluer les risques financiers applicables à une société, tels que la dette nette, l'effet de levier, le caractère approprié du financement et l'accès aux marchés de la dette). Ces paramètres sont utilisés pour calculer un score qui est appliqué

à la valeur des actifs d'une entreprise en attribuant une pondération à chaque paramètre. La pondération attribuée à un paramètre donné peut varier en fonction des conditions du marché et des régions. Les paramètres sont ensuite combinés aux estimations de dividendes, ce qui permet d'obtenir une évaluation du rendement total, qui est utilisée parallèlement à une analyse du rendement des dividendes. Le Conseiller en investissement par délégation élabore un portefeuille de sociétés dont l'évaluation du rendement total et le rendement des dividendes sont supérieurs à la moyenne.

Le Fonds peut investir en instruments financiers dérivés à des fins de gestion efficace du portefeuille. Les investissements du Fonds en instruments dérivés seront soumis aux limites stipulées dans la politique d'investissement du Fonds ainsi qu'aux conditions et limites éventuellement stipulées par la Banque centrale. Dans certaines circonstances, le Fonds utilisera des instruments financiers dérivés comme levier. Le Fonds est autorisé à des fins d'investissement à investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des instruments financiers dérivés. Le montant maximal d'effet de levier (lorsqu'il est calculé en utilisant l'approche d'engagement) que le Fonds peut créer grâce à l'utilisation d'instruments financiers dérivés est de 100 % de la valeur liquidative du Fonds. Les Actionnaires doivent noter que, compte tenu de la nature des instruments dérivés et du fait que ces instruments peuvent être négociés à la marge, un relativement faible mouvement défavorable du cours du sous-jacent d'un instrument dérivé donné peut entraîner des mouvements immédiats et importants de l'exposition du Fonds à cet instrument dérivé. Si les limites d'exposition liées à un instrument dérivé devaient être supérieures pour des raisons échappant au contrôle du Fonds, celui-ci aura pour priorité de remédier à cette situation en tenant compte des intérêts de ses Actionnaires.

JANUS HENDERSON CAPITAL FUNDS PLC
Fonds à compartiments multiples avec séparation des passifs entre les compartiments
(la « Société »)

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Il est notifié par la présente qu'une assemblée générale extraordinaire (« AGE ») du Janus Henderson Global Real Estate Fund (le « Fonds ») se tiendra le 8 juin 2021 à 10 h (heure d'Irlande) à Arthur Cox, 10 Earlsfort Terrace, Dublin 2 D02 T380, Irlande pour examiner et, le cas échéant, adopter la résolution énoncée ci-après en tant que résolution spéciale. Vous trouverez également en pièce jointe un formulaire de procuration vous permettant d'exprimer votre vote sur le point soumis à la délibération de l'AGE. Seuls les Actionnaires inscrits en tant qu'actionnaires du Fonds à la date du présent avis auront le droit de participer à l'AGE et d'y voter.

RÉSOLUTION SPÉCIALE

« QUE les propositions de modification de l'objectif d'investissement et de la politique d'investissement du Fonds sous la forme stipulée en annexe de la lettre du 17 mai 2021 soient approuvées par les présentes ».

SUR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature : 

Pour le compte de
Janus Henderson Capital Funds plc

Date : 17 mai 2021

Siège social : 10 Earlsfort Terrace
Dublin 2
D02 T380
Irlande

(Prière de ne pas renvoyer votre Formulaire de procuration à cette adresse. Veuillez renvoyer votre Formulaire de procuration par e-mail ou par télécopie comme indiqué sur le Formulaire en question et dans le délai qui y est spécifié.)

REMARQUE :

Chaque Actionnaire autorisé à participer et à voter à l'assemblée générale susmentionnée est habilité à nommer un mandataire pour participer, s'exprimer et voter en son nom. Une personne morale peut nommer un représentant autorisé à participer, s'exprimer et voter en son nom. Un mandataire ou un représentant autorisé ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société. Les Actionnaires peuvent renvoyer un exemplaire signé du formulaire de procuration à l'adresse Janus Henderson Capital Funds plc, c/o Paragon Customer Communications, Evolution House, Choats Road, Dagenham, RM9 6BF, Royaume-Uni, par e-mail à JanusHenderson@paragon-cc.co.uk ou par télécopie au +44 (207) 184 9294 ou, pour les investisseurs belges, à CACEIS Belgium S.A., avenue du Port 86 C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique, en sa qualité d'intermédiaire chargé des services financiers en Belgique, de façon à ce qu'il arrive au plus tard 48 heures avant l'heure de ladite assemblée

générale. L'envoi d'un formulaire de procuration complété n'empêchera pas un actionnaire d'assister à l'AGE.

Pour les investisseurs suisses, FIRST INDEPENDENT FUND SERVICES LTD., Klausstrasse 33, 8008 Zurich est le représentant suisse de la Société. L'Agent payeur en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17 quai de l'Île, 1204 Genève, Suisse. L'Extrait du Prospectus, les Documents d'informations clés pour l'investisseur suisse, les Statuts, ainsi que les rapports annuel et semestriel de la Société peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant suisse.

Pour les investisseurs allemands, notre agent d'information est State Street Bank International GmbH, Solmsstraße 83, 60486 Frankfurt am Main, auprès duquel les prospectus et les Documents d'informations clés pour l'investisseur, les Statuts, ainsi que les rapports annuel et semestriel concernés sont disponibles gratuitement.

Pour les investisseurs belges, CACEIS Belgium S.A., avenue du Port 86 C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique est l'intermédiaire chargé des services financiers en Belgique. Le DICI (en français et en anglais), le Prospectus, les Statuts, les comptes annuels audités et le rapport (en anglais) de la Société sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la Société et de l'intermédiaire chargé des services financiers en Belgique.